



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
27 décembre 2021  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Première session ordinaire de 2022**

8-11 février 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Honduras

##### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour le Honduras est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation sans engagement lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période allant de mars 2022 à décembre 2026, soit un montant de 5 500 000 dollars, à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 54 500 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

---

\* E/ICEF/2022/1.

Note: La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



## Fondements du programme

1. Considéré comme pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le Honduras se situe à la 132<sup>e</sup> place sur 188 pays dans le classement 2020 de l'indice de développement humain. Avant la pandémie de coronavirus (COVID-19), il présentait l'un des niveaux de pauvreté et d'inégalités socioéconomiques les plus élevés d'Amérique latine, avec un coefficient de Gini de 0,52. L'extrême pauvreté touchait 57,2 % des ménages dans les zones rurales et 21 % dans les zones urbaines. La pauvreté multidimensionnelle des enfants affectait 79,4 % des enfants et des adolescents du pays<sup>1</sup>.

2. Cette situation déjà préoccupante a empiré depuis, entraînant une crise humanitaire<sup>2</sup> qui touche 2,8 millions de personnes, dont 45,4 % d'enfants. Le Honduras est confronté à une série de risques multidimensionnels qui s'entrecroisent dans un contexte d'extrême fragilité. Selon le *Rapport mondial sur les crises alimentaires de 2021*, 2 millions de personnes supplémentaires ont été touchées par la crise alimentaire en 2020. Les effets conjugués de la pandémie et des tempêtes tropicales Eta et Iota ont affecté les moyens de subsistance et les revenus de la population, aggravant un peu plus encore les niveaux déjà élevés de pauvreté, d'inégalités de genre et de violence. Les pertes et les dommages occasionnés par les tempêtes ont été chiffrés à 1,9 milliard de dollars<sup>3</sup>.

3. Il est estimé que le ralentissement économique provoqué par la pandémie plongera au moins 900 000 personnes supplémentaires dans la pauvreté et augmentera de 4,7 points de pourcentage le taux de ménages avec enfants vivant dans l'extrême pauvreté<sup>4</sup>. Cette situation a entraîné une hausse de la malnutrition, une diminution de l'accès à l'éducation en raison de la fermeture des écoles et des difficultés d'accès à l'enseignement à distance, une aggravation des carences en matière de services de santé préventifs et curatifs, y compris pour la santé mentale, un accroissement des violences et une baisse des revenus, creusant ainsi les inégalités. Ces problèmes multidimensionnels portent atteinte aux droits inscrits dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

4. Un tiers des municipalités ont été classées comme présentant un risque élevé ou très élevé selon l'indice de risque INFORM 2020<sup>5</sup>. Le Honduras est particulièrement vulnérable aux effets des changements climatiques, notamment aux inondations, aux épidémies, à la sécheresse, aux feux de forêt et aux ravageurs. Les enfants représentent généralement 50 à 60 % de la population touchée par les catastrophes. Les groupes les plus vulnérables sont les jeunes enfants (âgés de 0 à 5 ans), les filles, les enfants autochtones et défavorisés et ceux qui vivent dans des zones rurales ou particulièrement exposées aux dangers.

5. Il est urgent de répondre aux besoins des enfants marginalisés, de mobiliser des ressources, de renforcer la résilience et de prévenir l'effondrement des systèmes,

---

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, les données de ce descriptif sont tirées de : UNICEF, « Situation of children and adolescents in Honduras » (Tegucigalpa, 2020) ; Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026 ; et Honduras, *National Demographic and Health Survey/Multiple Indicator Cluster Survey 2019* (Tegucigalpa, 2021).

<sup>2</sup> Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, « Humanitarian Needs Overview for El Salvador, Guatemala and Honduras » (juillet 2021).

<sup>3</sup> Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et Banque interaméricaine de développement, « Evaluation of the effects and impact of Tropical Storm Eta and Hurricane Iota in Honduras » (mai 2021).

<sup>4</sup> Estimations fondées sur la série de documents de politique générale du Programme des Nations Unies pour le développement, intitulée « Social and economic impact of the COVID-19 and policy options in Honduras », C19 PDS No.4 (New York, 2020).

<sup>5</sup> Mis à jour par la Commission permanente de secours du Honduras.

notamment dans les domaines de la santé, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH), de l'éducation, de la protection sociale et de la protection de l'enfance. Le mécanisme global de protection des droits des enfants et des adolescents au Honduras (SIGADENAH), créé avec le soutien de l'UNICEF, fait office de cadre institutionnel pour la mise en œuvre des politiques relatives aux droits de l'enfant. Il sera nécessaire d'effectuer des investissements réguliers, de mener des actions de sensibilisation et d'offrir un soutien technique à l'échelle nationale pour consolider et étendre efficacement ce mécanisme.

6. Le Honduras a accompli des progrès encourageants en matière de réduction du taux de mortalité infanto-juvénile. Toutefois, des disparités importantes persistent, comme en témoignent les taux relevés en 2019 : 41 décès pour 1 000 naissances vivantes dans le département de Gracias a Dios contre 18 dans le département de Francisco Morazán. Les taux de vaccination sont en baisse depuis 2016. Les tempêtes tropicales Eta et Iota et la pandémie de COVID-19 ont affecté l'accès aux services de vaccination. Le programme national de vaccination fait état d'une couverture de 78 % en 2020 pour les enfants de moins d'un an. Seulement 45 % des femmes enceintes vivant avec le VIH ont reçu un traitement antirétroviral.

7. Les principaux enjeux dans le domaine de la santé se rapportent à l'exclusion sociale et à l'accès limité à des services de qualité en matière de soins, de promotion de la santé et de prévention des maladies. Le Honduras se situe à l'avant-dernier rang des pays d'Amérique centrale sur le plan de la couverture des soins assurés par des professionnels de la santé<sup>6</sup>. Il existe un éventail d'obstacles entravant les progrès, à savoir des lacunes en termes de gestion institutionnelle, le cloisonnement du système de santé, le manque d'informations ventilées à jour et des politiques socioéconomiques peu équitables. Le financement des soins de santé figure parmi les moins élevés et les plus inéquitables de la région. Les ménages doivent en effet payer de leur poche une grande partie de leurs frais de santé, ce qui expose les plus pauvres aux plus grands risques. Les services de promotion de la santé auprès des communautés sont insuffisants. Au sein des familles, les connaissances relatives à la prévention des maladies et à la promotion de la santé sont limitées.

8. La crise actuelle aggrave la malnutrition sous toutes ses formes chez les enfants. Les retards de croissance touchent 19 % des enfants (âgés de 0 à 5 ans) à l'échelle du pays, mais ce taux atteint 33 % au sein des ménages les plus pauvres. Environ 36,3 % des enfants (de 5 à 59 mois) sont anémiques et 10,6 % des enfants des zones urbaines sont en surpoids. Seuls 30,2 % des nourrissons (de 0 à 5 mois) sont nourris exclusivement au sein. Les enjeux actuels portent sur les pratiques qui laissent à désirer dans l'alimentation des enfants, le manque d'aliments nutritifs, les environnements malsains et l'accès insuffisant aux services EAH. Les services de nutrition ne sont pas systématiquement intégrés dans les programmes sanitaires de routine.

9. Les crises récentes ont également mis la disponibilité et la qualité des services EAH à rude épreuve, soulignant leur manque de résilience. Environ 50,4 % de la population n'a pas accès à une source d'eau de boisson améliorée. Seuls 18,5 % des ménages ruraux et 38 % des ménages urbains ont accès à des services d'approvisionnement en eau gérés en toute sécurité. Seuls 68,2 % des écoles ont accès à de l'eau de boisson et 12,5 % à des services d'hygiène, ce qui pousse de nombreuses adolescentes à manquer l'école pendant la menstruation. La demande de mise à niveau et de maintenance régulière des services EAH dépasse les allocations

<sup>6</sup> Commission nationale des droits humains, *2018 Annual Report: General Human Rights Status* (Tegucigalpa, 2019).

budgétaires actuelles, de sorte que l'entretien des infrastructures scolaires incombe souvent à la communauté éducative.

10. Une approche inclusive, résiliente aux changements climatiques, axée sur les enfants et tenant compte de la question du genre fait défaut dans les services EAH. Les municipalités situées dans le « corridor sec » du pays, qui comprend 13 départements touchés par l'insécurité alimentaire, ont enregistré une baisse importante du débit des eaux. Les problèmes budgétaires institutionnels et la faible priorité accordée à ces questions nuisent à la mise en œuvre efficace des stratégies EAH. En raison de leurs capacités limitées, les acteurs du secteur EAH ont des difficultés à assurer des services rapides, équitables et de qualité dans les situations d'urgence.

11. Les connaissances sur les changements climatiques au niveau local sont limitées. En tant qu'agents du changement, les enfants et les adolescents ont besoin d'être soutenus et dotés de connaissances et de compétences plus solides pour influencer et mettre en œuvre les initiatives d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

12. Avant la pandémie, le Honduras avait fait des progrès en matière de scolarisation dans le secondaire. En 2019, les taux de scolarisation dans les premier et deuxième cycles du secondaire étaient respectivement de 55,5 et 35,7 %, avec des disparités notables entre les zones rurales et urbaines, ainsi qu'entre les garçons et les filles en faveur de ces dernières. Cependant, environ 34 %, soit 1 million d'enfants (âgés de 3 à 17 ans), n'étaient pas scolarisés au début de l'année 2020. On estime aujourd'hui que ce chiffre a augmenté de 13 %<sup>7</sup>. Il n'existe que peu d'informations sur la situation des enfants handicapés. Bien que l'éducation soit gratuite, les obstacles à surmonter sont nombreux pour les familles les plus pauvres, qui n'ont pas les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école. Parmi les autres difficultés à surmonter, mentionnons le manque de données sur l'exclusion scolaire et ses conséquences, en particulier dans les situations de crise humanitaire ; le recours limité à des modalités plus souples d'enseignement assorties d'une formation adéquate des enseignants ; l'absentéisme et la démotivation des enseignants ; et l'insuffisance des investissements pour étendre la couverture et la qualité des services éducatifs.

13. La crise de l'apprentissage s'est aggravée au cours des cinq dernières années, avec une hausse alarmante de 448 % du nombre de redoublants et une baisse du taux de passage dans la classe supérieure dans tous les cycles d'enseignement. Près de la moitié des élèves sont incapables de démontrer des compétences de base en lecture et en écriture, tandis que 71 % n'ont pas acquis les compétences de base en mathématiques. La fermeture des écoles en raison de la pandémie de COVID-19 a entraîné une interruption de l'apprentissage, 23 % des élèves ayant suivi un enseignement à distance sans soutien pédagogique<sup>8</sup>. Les programmes scolaires sont souvent peu adaptés aux besoins d'apprentissage d'aujourd'hui. Le développement de compétences pratiques et « vertes » transférables est insuffisant, tout comme la formation des enseignants dans ce domaine.

14. De plus en plus, les établissements d'enseignement évoluent dans un climat d'insécurité. La présence de gangs et de drogues est à déplorer dans les écoles de tout le pays. La violence est l'une des principales causes avérées d'abandon scolaire, puisque 23,9 % des filles et 14 % des garçons (de 13 à 17 ans) déclarent ne pas aller à l'école pour cause d'actes de violence physique, y compris de violence sexuelle.

---

<sup>7</sup> UNICEF, « Effects of COVID-19 on the households and children of Honduras: summary of the results of a rapid household survey » (Tegucigalpa, 2020).

<sup>8</sup> Ibid.

Les services de santé mentale et d'aide psychosociale sont rarement présents en milieu scolaire, en particulier dans les situations d'urgence.

15. Les possibilités pour les enfants et les adolescents d'avoir voix au chapitre dans les décisions qui les concernent sont limitées, y compris au sein du système éducatif. Seuls 21,7 % des adolescents ont la possibilité de faire valoir leurs opinions dans des tribunes de discussion, ce taux étant plus faible chez les plus pauvres d'entre eux. Malgré la mise en place de conseils des élèves, les normes sociales entravent la prise en compte des avis des adolescents dans la pratique. Le soutien communautaire est irrégulier et la législation portant sur la participation des enfants n'est pas suffisamment appliquée.

16. Bien que le taux d'homicides ait diminué de 46 % entre 2013 et 2020, le Honduras est toujours aux prises avec une profonde crise sociale et politique, caractérisée par une violence rampante, une impunité flagrante, une corruption omniprésente et une prolifération de la criminalité organisée et du trafic de drogue. Entre 2013 et 2019, un enfant était assassiné toutes les 27 heures. Les sévices sexuels sur les enfants et la maltraitance des enfants sont en augmentation. Près de 25 % des adolescentes (âgées de 13 à 17 ans) ont été victimes de violences. Environ 34,5 % des adolescentes se mettent en couple avant leur dix-huitième anniversaire. Les normes sociales et de genre aggravent parfois le risque et les conséquences de pratiques néfastes telles que les châtiments corporels, les unions précoces et la tolérance de la violence.

17. Au nombre des problèmes à résoudre, il faut citer le manque de mécanismes de prévention et de protection ; l'accès limité aux services judiciaires ; la pauvreté et le manque d'opportunités ; la violence familiale incessante ; la normalisation de la violence liée au genre ; la séparation des familles, notamment lors des migrations ; et le manque d'environnements familiaux protecteurs. Les connaissances des enfants et des communautés sont limitées en matière d'orientation, de services de protection et de résolution des conflits.

18. Ces dernières années, des milliers d'enfants honduriens fuyant la pauvreté, la violence, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire ont fait les frais de la crise migratoire, contraints au déplacement forcé et à la migration clandestine, principalement vers le Mexique et les États-Unis d'Amérique. Entre 2016 et 2020, plus de 52 000 enfants sont rentrés au pays, dont 38,4 % non accompagnés<sup>9</sup>. Souvent ignorés par les systèmes de protection, ceux-ci éprouvent des difficultés à accéder aux services de santé et d'éducation et sont en proie à l'exclusion. Ils font face à une stigmatisation sociale assumée, entraînant un phénomène de remigration.

19. Le nombre de suicides a augmenté de 74 % entre 2014 et 2019. La pandémie a attisé la violence, tout en accentuant les besoins en matière de santé mentale et en favorisant les migrations.

20. Le système de protection de l'enfance ne repose pas sur une approche systématique de la planification au niveau local, et une coordination interinstitutionnelle fait défaut. Pour mettre en œuvre les cadres normatifs existants et les services de protection spécialisés, le système devrait être doté de davantage de ressources et de capacités, et sa couverture devrait être étendue. On observe un manque de spécialisation et de capacité en matière de droits de l'enfant au sein du système judiciaire, ainsi qu'une défiance naturelle à l'égard des actions en justice, les victimes craignant de faire l'objet de représailles ou d'être stigmatisées. Le système de justice pour les mineurs ne dispose pas de normes et de programmes systématisés pour la réadaptation et la rééducation des adolescents en conflit avec la loi.

---

<sup>9</sup> Données tirées du système global pour les migrants de retour au pays.

21. Le système de protection sociale est fragmenté et sa couverture, limitée. Près de la moitié des ménages vivant dans l'extrême pauvreté n'ont accès à aucune initiative de protection sociale. Par ailleurs, il n'est pas rare que les mandats de plusieurs programmes à petite échelle se recoupent. S'élevant à 1 % du produit intérieur brut, l'allocation budgétaire consacrée à une protection sociale tenant compte des besoins des enfants est loin d'être suffisante.

22. Les cadres de protection sociale ne prennent pas suffisamment en compte le système de soins, les flux migratoires, le manque d'aliments nutritifs chez les ménages ou la nécessité de répondre à des chocs covariables de plus en plus fréquents. Le projet phare du Gouvernement, à savoir le programme de transferts monétaires Bono Vida Mejor, a montré qu'il était susceptible de réduire la pauvreté, tout en améliorant la fréquentation scolaire et l'accès aux établissements de santé. Cependant, il n'existe qu'une coordination limitée entre les différents programmes de protection sociale et services essentiels en matière de soins de santé, d'éducation et de restitution des droits des enfants.

23. Un certain nombre d'enseignements ont été tirés lors du dernier cycle de coopération du programme. Comme le souligne une évaluation portant sur la réduction de la violence envers les enfants, la modification des normes sociales et des comportements est un défi à long terme qui nécessite un travail complémentaire aux niveaux local et centralisé, en adoptant une approche systémique pour promouvoir la coordination entre les municipalités et les ministères de première ligne. Après évaluation, il a été conclu que le programme public Criando con Amor a ouvert de nouvelles perspectives révélant l'importance du développement de la petite enfance (DPE) et mettant en pratique la doctrine de la protection intégrale des droits de l'enfant. Enfin, une évaluation portant sur les enfants migrants a montré que les interventions dans ce domaine avaient été adaptées aux besoins des populations migrantes et qu'elles devraient être systématisées en tant que modèle reproductible à plus grande échelle.

## **Priorités du programme et partenariats**

24. Le programme de pays est axé sur les thèmes suivants :

- a) Bonne santé et nutrition ;
- b) EAH, changements climatiques, gestion des risques et résilience ;
- c) Apprentissage et compétences ;
- d) Protection sociale ;
- e) Environnements sûrs et protecteurs.

25. Le programme est conforme au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2022-2026 et contribue au plan d'action national pour la réalisation des objectifs de développement durable. Son objectif premier est d'accroître le développement humain axé sur les enfants au Honduras, tout en développant les capacités du pays à se préparer et répondre aux crises humanitaires, et en renforçant sa résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Il vise à renforcer la capacité de l'État hondurien à promouvoir les droits des enfants et des adolescents, en leur offrant un environnement sûr, sain et protecteur et un accès à des services élémentaires de qualité.

26. L'UNICEF intensifiera ses missions complémentaires avec les autres entités des Nations Unies, en contribuant à tous les résultats attendus de l'UNSDCF :

- a) Renouveler la confiance dans le pays et ses institutions ;
- b) Poser les jalons pour saisir les opportunités structurantes d'avenir, notamment par la transformation numérique ;
- c) Faire émerger ensemble le capital social des générations futures du pays, en privilégiant une approche fondée sur l'égalité des genres, l'équité et les droits de la personne.

27. La théorie du changement se résume comme suit : si un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, en particulier les plus défavorisés, ont accès à la protection sociale, utilisent des services de santé, de nutrition et d'EAH équitables, résilients et de qualité, améliorent leurs résultats d'apprentissage et leurs aptitudes à la vie quotidienne, et grandissent dans des environnements sûrs et protecteurs, alors ils accéderont à un développement humain accru, axé sur leurs droits.

28. Tout en soutenant la mise en place de mécanismes appropriés et en plaidant pour l'investissement en faveur des enfants, l'UNICEF renforcera ses initiatives en aval et les interventions humanitaires, notamment au niveau municipal, afin de s'assurer que les enfants les plus vulnérables ont accès aux soins de santé et à des possibilités de développement. Le programme s'appuiera sur une approche intégrée de l'équité, en donnant la priorité aux groupes les plus vulnérables, notamment les enfants exposés aux violences, aux migrations et aux situations d'urgence, ceux qui souffrent de privations multiples et ceux qui vivent dans des zones à haut risque selon l'indice de risque INFORM. L'accent sera mis sur l'obtention de résultats documentés et évolutifs en matière de consolidation des institutions, de renforcement des services, d'innovation programmatique, de participation et de coordination des parties prenantes. Les résultats obtenus pour les enfants au niveau local viendront étayer les efforts de plaidoyer, de dialogue politique et de soutien technique déployés au niveau national afin de continuer à renforcer les cadres normatifs, les mécanismes et les programmes pour les enfants et les adolescents dans le pays.

29. Conformément au Plan d'action 2022-2025 de l'UNICEF pour l'égalité des genres, le programme est axé sur la modification des normes de genre et la prise en compte des impacts différenciés selon le genre dans les secteurs prioritaires. L'UNICEF visera à promouvoir les enfants et les jeunes au rang d'alliés et d'agents du changement. Les interventions complètes en matière de DPE constitueront une priorité intersectorielle et interconnectée. Elles seront axées sur des pratiques parentales positives et des soins attentifs, en vue notamment de garantir aux enfants une santé, une nutrition et une protection optimales ; sur le renforcement des capacités pour garantir une approche globale au sein des services, à l'appui du programme *Criando con Amor* ; et sur la collaboration avec les partenaires pour renforcer les résultats de l'apprentissage précoce.

30. Le mécanisme SIGADENAH a été systématisé dans 37 municipalités et reproduit dans 164 autres avec la création de conseils municipaux et de bureaux spécialisés pour les enfants. Le mécanisme est en passe de prendre force de loi, après quoi l'UNICEF s'orientera vers le plaidoyer en faveur de l'investissement public afin de garantir la pleine fonctionnalité du SIGADENAH et de s'attaquer aux causes profondes de la migration des enfants dans les municipalités. Cette plateforme servira également à mettre en œuvre la politique nationale visant à garantir les droits des enfants et des adolescents et son plan d'action 2021-2023, l'UNICEF continuant à suivre les progrès et à travailler avec les conseils d'enfants.

**Bonne santé et nutrition**

31. Afin de renforcer la capacité du système de santé à réduire la mortalité infantile et à dispenser aux mères et aux enfants des services de santé et de nutrition qui soient adaptés aux changements climatiques, résilients et de qualité – à commencer par la vaccination –, l'UNICEF œuvrera, aux côtés de l'Organisation mondiale de la Santé et de ses partenaires, à la production de données probantes, au recensement des enfants les plus défavorisés et à la mobilisation des administrations locales dans la fourniture de services de santé et de nutrition avant et pendant les situations d'urgence. La coordination avec le Programme alimentaire mondial autour des programmes d'alimentation scolaire reprendra lors de la réouverture des écoles en 2022. L'UNICEF plaidera en faveur du financement public et d'allocations budgétaires fondées sur l'équité pour les services de santé et de nutrition destinés aux mères et aux enfants, y compris les services EAH dans les établissements de santé. En outre, l'organisation s'attellera à promouvoir l'amélioration de la couverture des systèmes de sécurité sociale pour la santé et la garde des enfants, en coordination avec le SIGADENAH. Avec le Ministère de la santé, l'UNICEF renforcera la stratégie nationale de prise en charge communautaire pour améliorer la participation des communautés dans le recours aux soins de santé primaires.

32. Le renforcement des capacités et le plaidoyer en faveur de politiques visant à soutenir une alimentation saine pour les enfants seront essentiels, notamment par la promotion des hôpitaux amis des enfants et la mise en œuvre du code de l'allaitement maternel. Une autre priorité sera la mise en place d'un groupe thématique consacré à l'urgence nutritionnelle, axé sur la prévention de la malnutrition sous toutes ses formes et le traitement de l'émaciation.

33. En outre, afin d'accroître l'accès aux services de santé et de nutrition, des efforts seront déployés pour faire évoluer les normes sociales et les comportements à travers des stratégies visant à renforcer les connaissances des enfants et des parents en matière de soins attentifs, de santé et de nutrition, ainsi que les services de vaccination. L'UNICEF s'efforcera de renforcer les systèmes d'information, notamment par le biais de plateformes numériques, tout comme l'éducation communautaire. L'organisation encouragera une programmation en faveur d'une amélioration continue de la qualité, en intégrant les aspects relatifs à la santé mentale et aux besoins psychosociaux des enfants et des adolescents. L'UNICEF s'attellera à la prévention du VIH en se concentrant sur un certain nombre de stratégies prioritaires, notamment l'éducation sexuelle et la formation des enseignants, le dépistage du VIH et le soutien psychologique, ainsi que la prévention de l'infection chez les populations clés et de la transmission de la mère à l'enfant.

**Eau, assainissement et hygiène (EAH), changements climatiques, gestion des risques et résilience**

34. L'UNICEF travaillera aux côtés de ses partenaires pour améliorer l'accès à des services résilients adaptés aux enfants, qui tiennent compte de la planification fondée sur les risques ainsi que de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, et qui renforcent la résilience des communautés cibles, en accordant la priorité aux besoins des enfants les plus vulnérables. Les enfants et les jeunes seront invités à participer aux activités de lutte contre les changements climatiques et de réduction des risques de catastrophe. Le programme mettra au point des procédures de planification tenant compte des risques et des modèles évolutifs tels que ceux ayant trait aux écoles sensibles aux changements climatiques. L'UNICEF encouragera les politiques et les stratégies de gestion intégrée des risques dans les institutions et les municipalités, ainsi que la coopération Sud-Sud.

35. L'UNICEF facilitera le déploiement de services EAH sûrs dans les écoles et l'intégration de la notion de résilience dans les programmes scolaires. La priorité consistera notamment à donner aux communautés, en particulier aux adolescentes, aux filles et aux femmes, les moyens de participer activement à la conception et à la mise en œuvre des programmes EAH et d'action climatique, tout en renforçant les capacités des enseignants à intégrer la thématique EAH dans leurs cours et à assurer le suivi des plans de sécurité dans les écoles. Les interventions favoriseront l'instauration de normes sociales positives, notamment en ce qui concerne la santé et l'hygiène menstruelles. En joignant ses efforts à ceux du Gouvernement, des donateurs, de la société civile et des communautés, l'UNICEF contribuera à l'établissement de marchés durables, en renforçant les capacités et en concevant des infrastructures EAH à faible coût et résilientes aux changements climatiques à l'intention des institutions. Les stratégies comprennent des activités de plaidoyer et une prise de décision éclairée afin d'obtenir des moyens et des mécanismes financiers durables pour étendre les approches EAH résilientes au climat et susceptibles de transformer les normes de genre, en travaillant avec les institutions financières internationales et le secteur privé.

36. Enfin, en vue d'accroître les capacités des municipalités à atténuer la gravité des situations d'urgence dans le secteur EAH et à y répondre efficacement, l'UNICEF encouragera les politiques, les dispositifs institutionnels, le financement, la planification, le suivi et le développement des capacités dans ce secteur, en coordination avec les comités d'urgence locaux et le secteur privé. Il sera fait appel à de nouvelles sources et de nouveaux mécanismes de financement, tandis que les communautés seront habilitées à participer activement aux activités de préparation et d'intervention face aux situations d'urgence. Une stratégie de communication sur les habitudes saines à adopter en cas d'urgence dans le domaine EAH sera également mise au point. L'UNICEF continuera à soutenir la fourniture directe de services et d'équipements dans les zones qui en ont besoin lors des interventions humanitaires.

### **Apprentissage et compétences**

37. Compte tenu de l'impact de la fermeture prolongée des écoles sur l'apprentissage, il convient de réinventer l'éducation, en tirant parti des initiatives Passeport pour l'apprentissage et GIGA afin de renforcer les modalités d'éducation numérique et la connectivité, tout en veillant à ce que les apprenants de l'enseignement préscolaire, primaire et du premier cycle du secondaire achèvent leurs études. Le renforcement de la capacité des institutions locales à adopter des approches résilientes aux changements climatiques, le développement des compétences vertes et la réduction des risques de catastrophe seront autant d'objectifs à atteindre. La coordination des interventions d'urgence avec le secteur éducatif mettra l'accent sur la rénovation des écoles, notamment des services EAH, ainsi que sur la formation des enseignants en matière de soutien psychosocial.

38. L'UNICEF facilitera la coopération Sud-Sud afin de repérer des solutions rentables pour dispenser une éducation aux enfants marginalisés. Il aidera le Ministère de l'éducation à concevoir et à mettre en application des modalités d'éducation flexibles et accélérées, ainsi que des stratégies psychosociales et pédagogiques innovantes. En collaboration avec ses partenaires, des entreprises et des universités, l'UNICEF concevra des méthodes d'apprentissage numériques et alternatives, en prônant une politique d'investissement en faveur de solutions éducatives innovantes.

39. Le déploiement d'efforts coordonnés permettra de renforcer la production et l'utilisation de données probantes ventilées sur les enfants non scolarisés, afin d'éclairer les décisions et d'identifier les facteurs à l'origine de l'abandon scolaire. L'UNICEF soutiendra l'établissement de mécanismes visant à donner la priorité aux

enfants qui risquent d'abandonner l'école, tout en encourageant la participation active des administrations locales dans la prestation de services éducatifs.

40. L'UNICEF contribuera à renforcer les capacités des enseignants, notamment dans les modalités flexibles d'apprentissage, et à promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion à tous les niveaux. Les stratégies destinées à faire évoluer les normes sociales et les comportements seront axées sur les parents et les communautés. Elles promouvront le droit à l'éducation, y compris en situation d'urgence, et l'adoption d'approches favorisant la transformation des normes de genre. L'UNICEF tissera des alliances pour promouvoir des environnements scolaires sûrs en toutes circonstances, y compris dans les contextes marqués par la violence. L'organisation œuvrera avec la Banque mondiale à l'amélioration de l'éducation préscolaire, notamment pour la rendre plus équitable, en se concentrant sur les programmes pédagogiques, la formation des enseignants et la préparation à l'école.

41. Une autre priorité consistera à renforcer les capacités à évaluer de manière adéquate les résultats d'apprentissage et l'efficacité de l'enseignement, y compris dans le cadre des modalités d'éducation flexibles et pendant les situations d'urgence, en mettant particulièrement l'accent sur l'évaluation des pertes d'apprentissage provoquées par la pandémie. Les interventions encourageront les parents, les adolescents et le secteur privé à contribuer à l'amélioration du programme scolaire dans l'enseignement secondaire. L'UNICEF encouragera la coopération Sud-Sud sur les stratégies visant à améliorer les résultats d'apprentissage et mettra à l'essai des initiatives pédagogiques innovantes. Le corps enseignant sera formé à la prévention de la violence et au soutien psychosocial. Par ailleurs, la coordination inter-institutionnelle sera renforcée pour garantir la détection des incidents et l'orientation vers les services de protection compétents.

42. Afin de stimuler la participation des enfants et des adolescents, il sera nécessaire de renforcer les cadres législatifs et normatifs. Des stratégies destinées à faire évoluer les normes sociales et les comportements devront être mises en œuvre en ciblant les communautés, les enseignants, les autorités locales et celles chargées de l'éducation, tout en renforçant leurs capacités en matière de respect des droits de l'enfant. En continuant à soutenir la capacité d'action des adolescents par le biais de l'initiative Génération sans limites, l'UNICEF aidera les municipalités à récompenser les écoles qui permettent aux élèves de participer activement à la vie scolaire et qui renforcent les capacités de leurs conseils des élèves.

### **Protection sociale**

43. Les systèmes de protection sociale seront renforcés par le biais de plusieurs initiatives : a) les mécanismes, instruments et programmes d'assistance sociale seront accessibles et adaptés aux besoins des familles vulnérables, y compris des familles de migrants rapatriés et des enfants handicapés ; b) des protocoles de prise en charge et/ou des mécanismes d'orientation vers les services sociaux seront mis au point pour les enfants et les adolescents à risque, tandis que la gestion intégrée des services, y compris ceux destinés au soutien des familles, sera renforcée ; et c) des données probantes seront recueillies sur les enfants qui vivent dans la pauvreté et l'exclusion afin d'allouer les ressources publiques de manière plus efficace.

44. L'UNICEF contribuera à la conception et à la mise à l'essai d'interventions innovantes pour atteindre les groupes vulnérables et leur offrir une protection sociale, y compris les enfants en situation d'extrême pauvreté, les enfants en déplacement et les enfants handicapés. L'organisation élaborera par ailleurs des stratégies chiffrées pour transposer ces interventions à grande échelle. L'UNICEF appuiera l'élaboration de programmes de protection sociale visant à améliorer l'éducation et à renforcer les compétences, ainsi que des initiatives en matière d'entrepreneuriat pour les enfants

en déplacement. En collaboration avec le Gouvernement et les principaux partenaires du secteur, l'organisation soutiendra la mise en œuvre de mécanismes novateurs permettant d'élargir efficacement le système de protection sociale.

45. L'UNICEF s'efforcera d'améliorer la connaissance du système de protection sociale chez les groupes vulnérables et d'en simplifier les voies d'accès, en particulier pour les personnes s'occupant de jeunes enfants (âgés de 0 à 5 ans).

46. Les réseaux de protection sociale aux niveaux national et municipal seront renforcés de sorte à garantir que les programmes de transferts en espèces soient effectivement rattachés aux services offerts. Une attention particulière sera accordée aux synergies entre la distribution des aides monétaires et la prise en charge des cas, y compris les orientations vers les services de restitution des droits. Les municipalités particulièrement vulnérables et les communautés d'origine des migrants seront prioritaires.

47. L'UNICEF plaidera également pour la reconnaissance de la protection sociale en tant que mécanisme clé de réponse aux situations d'urgence et soutiendra la conception de stratégies réactives aux chocs, en promouvant des transferts monétaires à usages multiples sans conditions, par le biais des systèmes de protection sociale et des partenaires. Les interventions favoriseront la préparation du système en faisant de la vulnérabilité aux chocs un paramètre clé de l'amélioration et de l'extension des programmes de protection sociale. Elles compléteront les capacités locales en matière de prestation de services par une mise en œuvre directe, le cas échéant.

#### **Environnements sûrs et protecteurs**

48. Avec les partenaires de développement et des Nations Unies, l'UNICEF aidera le pays à déployer des systèmes complets de protection de l'enfance à tous les niveaux.

49. Du côté de la demande, l'UNICEF élaborera des stratégies visant à faire évoluer les normes sociales et les comportements de sorte à promouvoir la présence parentale en mettant l'accent sur les stratégies INSPIRE pour mettre fin à la violence envers les enfants. L'organisation s'attellera également à lutter contre la violence liée au genre et à réduire les facteurs de risque sexospécifiques associés à toutes les formes de violence envers les enfants, avec la participation active des adolescents en tant qu'agents du changement, à travers des programmes qui favorisent l'égalité des genres, la non-discrimination et l'inclusion. Elle s'attachera en outre à tirer parti des innovations à des fins d'inclusion. Elle renforcera les capacités des organisations communautaires à sensibiliser la population et à lutter contre les normes et les stéréotypes néfastes en matière de genre. Enfin, elle s'associera à des partenaires pour mobiliser les citoyens et plaider en faveur d'une plus grande cohésion sociale et d'une réduction de la tolérance à l'endroit de la violence.

50. Du côté de l'offre, les interventions porteront sur la consolidation des capacités des municipalités à intégrer la prévention de la violence et les services de protection de l'enfance dans les plans de développement, à réduire les vulnérabilités et à recenser les risques humanitaires en identifiant les plans d'atténuation correspondants, pour ainsi renforcer la résilience. Il est essentiel d'améliorer la coordination entre les administrations locales et les communautés en matière de services de protection de l'enfance. L'UNICEF renforcera les capacités des services de santé mentale pour les enfants touchés par les phénomènes de migration, de déplacement interne et de violence en faisant appel à des psychologues municipaux et en mettant en place des interventions psychosociales d'urgence ainsi que des protocoles visant à apporter des réponses différenciées selon les profils d'enfants. L'UNICEF appuiera l'élaboration de programmes pilotes de prise en charge individualisée ciblant la réinsertion de

groupes vulnérables, en assurant la liaison avec les services municipaux d'éducation, de santé et de protection sociale.

51. L'UNICEF soutiendra l'amélioration des services spécialisés de protection de l'enfance conformément aux normes internationales, y compris dans les situations d'urgence et pour les groupes vulnérables, en y intégrant des dispositifs de retour d'informations adaptés aux enfants et aux personnes qui en ont la charge. Un modèle de programme pour les enfants en déplacement sera systématisé pour être reproduit à plus grande échelle, en privilégiant la réintégration (au sein de la communauté) des enfants rapatriés exclus, grâce à des processus participatifs communautaires et un accès aux services, notamment de protection spéciale. Les efforts conjoints des Nations Unies contribueront à améliorer la communication sur les risques liés à la migration clandestine, ainsi que la coordination régionale entre les services migratoires et les agences de protection de l'enfance, par le biais de protocoles renforcés, de systèmes intégrés et du partage des informations.

### **Efficacité du programme**

52. Cette composante du programme vise à garantir le bon déroulement de celui-ci, en soutenant la gestion axée sur les résultats, la recherche et l'évaluation. Elle permet de coordonner les différents domaines du programme, notamment les stratégies visant à faire évoluer les normes sociales et les comportements, les initiatives porteuses de transformation en matière de genre, les innovations et le plaidoyer auprès du public, tout en gérant les interactions avec le secteur privé pour mobiliser des ressources, tirer parti des actifs et promouvoir les actions de sensibilisation en faveur des enfants et des pratiques commerciales plus respectueuses à leur égard.

### **Tableau récapitulatif du budget**

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Bonne santé et nutrition	1 150	8 150	9 300
EAH, changements climatiques, gestion des risques et résilience	1 150	8 150	9 300
Apprentissage et compétences	400	14 700	15 100
Protection sociale	1 150	5 450	6 600
Environnements sûrs et protecteurs	400	14 200	14 600
Efficacité du programme	1 250	3 850	5 100
<b>Total</b>	<b>5 500</b>	<b>54 500</b>	<b>60 000</b>

### **Administration du programme et gestion des risques**

53. Le présent descriptif de programme de pays résume les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal mécanisme de reddition de comptes au Conseil d'administration concernant l'alignement des résultats et les ressources attribuées au programme au niveau du pays. Les responsabilités et les obligations des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège sont définies dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux interventions de l'organisation.

54. Le programme sera coordonné dans le cadre de l'UNSDCF. Sa mise en œuvre et son suivi seront assurés en coopération avec le Gouvernement du Honduras, les partenaires, les donateurs, la société civile et le milieu universitaire. L'UNICEF jouera un rôle de premier plan dans les groupes de travail de l'équipe de pays des Nations Unies pour faire progresser la mise en œuvre de l'UNSDCF.

55. Le programme prend en compte les risques liés à la pandémie, aux catastrophes naturelles de grande ampleur, aux changements climatiques et aux urgences de santé publique. Parmi les risques supplémentaires, citons les changements consécutifs aux élections, l'évolution des flux migratoires et la limitation du financement.

56. L'UNICEF effectuera des examens réguliers avec ses partenaires, y compris le Gouvernement hondurien et le système des Nations Unies au Honduras, afin de réévaluer les risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers, de définir des mesures d'atténuation appropriées et de contrôler l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion, l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines.

## **Suivi, apprentissage et évaluation**

57. Le suivi et l'évaluation s'appuient sur le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (voir l'annexe). L'UNICEF utilisera et renforcera les systèmes et mécanismes de collecte de données du Gouvernement, tout en mettant au point d'autres outils innovants de collecte de données pour produire et analyser des données ventilées, afin de suivre la situation des enfants et les progrès réalisés à l'aune des objectifs du programme.

58. L'UNICEF mettra en place un système de suivi solide et opportun pour favoriser la gestion évolutive du programme, afin de déceler d'éventuels changements de situation, ainsi que les nouveaux risques et opportunités se présentant, et d'adapter la logique du programme, ses objectifs et les solutions envisageables.

59. Des évaluations semestrielles et annuelles seront réalisées pour contrôler les progrès et les goulots d'étranglement et pour effectuer les ajustements nécessaires. Les évaluations, y compris celle du programme de pays, seront axées sur l'apprentissage et les performances, contribuant ainsi au perfectionnement du programme.

60. L'UNICEF soutiendra les efforts déployés par les Nations Unies pour suivre les résultats de l'UNSDCF, en organisant des examens conjoints, assortis d'activités conjointes d'élaboration de rapports et de suivi sur le terrain.

## Annexe

### Cadre de résultats et d'allocations des ressources

#### Programme de coopération entre le Gouvernement du Honduras et l'UNICEF, 2022-2026

**Articles de la Convention relative aux droits de l'enfant : 2 à 40**

**Plan stratégique du Gouvernement 2018–2022 : Résultats du plan d'action 1.1 à 1.4, 2.1 et 2.2, 3.5, 4.1, 4.4, 5.1 et 6.1 à 6.4**

**Résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour une coopération en faveur du développement durable (UNSDCF) impliquant l'UNICEF :**

- 1.1 L'État du Honduras met en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes qui renforcent la primauté du droit, la transparence et la redevabilité et qui luttent contre la corruption et l'impunité, avec une participation accrue de la société civile et du secteur privé.
- 1.2 La société civile, notamment les groupes exclus, a voix au chapitre et défend activement ses droits, en ne laissant personne de côté.
- 1.3 Le Gouvernement national est une administration publique efficace et efficiente, adaptée aux besoins de la population, qui applique des approches fondées sur une couverture géographique équitable, sur l'égalité des genres et sur le respect des droits humains.
- 2.1 La population hondurienne et ses institutions ont entrepris une transformation numérique et technologique reposant sur l'innovation, en ne laissant personne de côté.
- 2.3 L'État met en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes pour renforcer le développement durable et résilient.
- 3.1 L'État et la population réduisent la violence et les conflits qui les touchent, en accordant une attention particulière à la lutte contre la violence envers les femmes et les jeunes.
- 3.2 L'État met en œuvre des politiques publiques, des stratégies et des programmes aux niveaux local et national qui favorisent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.
- 3.3 La population du Honduras – notamment les citoyens exclus – exerce pleinement ses droits économiques, sociaux, culturels, environnementaux, civils et politiques et bénéficie d'une équité accrue.

**Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5**

<i>Résultats de l'UNSDCF</i>	<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
1.3, 3.3	1. D'ici à 2026, davantage d'enfants, d'adolescents, de femmes et de familles, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, bénéficieront de services de santé et de nutrition de qualité et adopteront des comportements sains.	<p>Prévalence du retard de croissance chez les enfants (âgés de 0 à 5 ans) DR : 18,7 % (2019) C : 15,5 %</p> <p>Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1 000 naissances vivantes DR : 23 (2019) C : 21</p> <p>Pourcentage d'enfants (âgés de 12 à 23 mois) ayant reçu tous les vaccins de base DR : 77,6 % (2019) C : 84,5 %</p>	Enquête nationale démographique et de santé (ENDESA)	<p>D'ici à 2026 :</p> <p>1.1 Le système de santé sera plus à même de fournir des services de qualité et résilients aux changements climatiques en matière de santé des mères et des enfants, de VIH, de nutrition et de vaccination pour tous les enfants, ainsi que de promouvoir des comportements sains, y compris dans les situations d'urgence.</p> <p>1.2 Dans les communautés ciblées, un plus grand nombre de parents, d'enfants et d'adolescents, notamment les plus défavorisés, auront désormais accès aux services de promotion de la santé, y compris dans les situations d'urgence.</p>	Ministère de la santé, collectivités locales	1 150	8 150	9 300

Résultats de l'UNSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
1.3, 2.3, 3.3	2. D'ici à 2026, davantage d'enfants, d'adolescents, de femmes et de familles, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, vivront au sein d'un environnement et dans un climat sûrs et durables, et bénéficieront de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (EAH) résilients et adaptés aux enfants.	<p>Pourcentage d'utilisateurs ayant accès à :</p> <p>a) Un service d'approvisionnement en eau de base exempt d'E. coli et autres contaminants prioritaires DR : 55 % C : 67 %</p> <p>b) Approvisionnement en eau géré en toute sécurité DR : 49,6 % C : 66,8 %</p>	ENDESA, Ministère de la coordination générale du Gouvernement (SCGG)	<p>D'ici à 2026 :</p> <p>2.1 Les institutions publiques aux niveaux local et national disposeront de plans résilients aux changements climatiques et adaptés aux enfants, qui encourageront les services réactifs aux chocs et les mesures urgentes en faveur du climat.</p> <p>2.2 Les enfants, les adolescents et les personnes s'occupant d'enfants dans les communautés et les institutions locales situées dans des municipalités vulnérables disposeront des capacités et des outils nécessaires pour appliquer efficacement des approches et des techniques EAH résilientes, qui favorisent la réduction des risques, notamment ceux liés aux</p>	Ministère de la santé, Ministère de l'intérieur, municipalités, Secrétariat des ressources naturelles et de l'environnement, Conseil national de l'eau, Comité permanent des secours, Organisme de réglementation de l'eau de boisson et de l'assainissement, Association des municipalités, Comités d'urgence locaux, organisations de jeunes	1 150	8 150	9 300

Résultats de l'UNSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				changements climatiques.  2.3 Les municipalités disposeront d'une capacité accrue pour prévenir efficacement les situations d'urgence liées à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, notamment les maladies transmises par l'eau, et y répondre de manière coordonnée.				
1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.3	3. D'ici à 2026, davantage d'enfants et d'adolescents, en particulier les plus défavorisés, achèveront leur éducation de base <sup>a</sup> , avec de meilleurs résultats d'apprentissage et aptitudes à la vie courante.	Taux net de scolarisation (éducation de base) : a) École primaire DR : 86 % C : 94 % (b) Premier cycle du secondaire DR : 46 % C : 60 %  Pourcentage d'élèves (éducation de base) qui obtiennent des résultats satisfaisants et avancés : a) Aux examens de langue DR : 39 % C : 60 %	Système d'information du Ministère de l'éducation	D'ici à 2026 : 3.1 Un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents marginalisés, notamment les plus défavorisés, bénéficieront de meilleures conditions pour suivre et achever un enseignement préscolaire, primaire et secondaire de premier cycle qui soit inclusif et respectueux de	Ministère de l'éducation, société civile, Banque interaméricaine de développement (BID), municipalités, sociétés Internet/de communication, Table ronde des donateurs internationaux dans le domaine de l'éducation, universités, instituts de formation des	400	14 700	15 100

Résultats de l'UNSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)		Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
							RO	AR	Total
		<p>b) Aux examens de mathématiques DR : 18 % C : 45 %</p>			<p>l'égalité des genres.</p> <p>3.2. Un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents bénéficieront de meilleures conditions pour poursuivre avec succès leur éducation ou acquérir des compétences utiles pour faire leur entrée dans le monde du travail.</p> <p>3.3 Davantage d'enfants et d'adolescents participeront et auront voix au chapitre dans les décisions les concernant et ayant trait à leur bien-être dans leurs écoles et leurs communautés.</p>	enseignants, Banque mondiale			
		<p>Pourcentage d'écoles disposant de services de base améliorés DR : 0,5 % C : 7 %</p>							
1.3, 3.3	4. D'ici à 2026, un plus grand nombre d'enfants et d'adolescents, en particulier ceux issus des ménages les plus pauvres, bénéficieront de programmes	<p>Pourcentage d'enfants vivant dans l'extrême pauvreté et bénéficiant de systèmes de protection sociale DR : 2,9 % (estimation de l'UNICEF fondée sur des sources nationales) C : 10 %</p>	Ministère du développement et de l'inclusion sociale, Institut national de la statistique	4.1 Davantage de filles, de garçons et d'adolescents, en particulier les plus vulnérables, pourront accéder à un système de protection sociale renforcé et sensible au	Système de protection des droits des enfants et des adolescents au Honduras (SIGADENAH), Direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille du	1 150	5 450	6 600	

Résultats de l'UNSDCF	Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	inclusifs de protection sociale.			<p>genre, assorti d'un mécanisme de protection spéciale et disposant d'une capacité de réaction aux situations d'urgence.</p> <p>4.2 Les familles migrantes avec enfants auront accès à des programmes de protection sociale adaptés à leurs besoins.</p> <p>4.3 L'affectation des ressources publiques à la protection sociale sera plus efficace et fondée sur des données probantes.</p>	Honduras, Ministère du développement et de l'inclusion sociale, Centre national d'information sur le secteur social, BID, Banque mondiale, municipalités, Groupe de travail sur les transferts monétaires			
1.2, 1.3, 3.1, 3.2, 3.3	5. D'ici à 2026, davantage d'enfants, d'adolescents et de femmes marginalisés, y compris dans les situations d'urgence humanitaire, vivront à l'abri de la violence, de l'exploitation et des abus, dans des	<p>Taux d'homicide pour 100 000 habitants DR : 45,36 C : 33,59</p> <p>Pourcentage de femmes ayant subi des violences au sein de leur couple DR : 15,6 % C : 10 %</p>	SCGG	5.1 Les enfants, les adolescents, les familles et les personnes s'occupant d'enfants dans les communautés prioritaires, y compris celles qui sont touchées par des flux migratoires, seront plus à même de prévenir et de	SIGADENAH, Ministère de la sécurité, Agence nationale de protection de l'enfance, Ministère de l'éducation, SCGG	400	14 200	14 600

<i>Résultats de l'UNSDCF</i>	<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	environnements plus sûrs.			<p>répondre aux diverses formes de violence, d'abus et d'exploitation, y compris la violence liée au genre, même dans les situations d'urgence.</p> <p>5.2 Les systèmes et réseaux municipaux et communautaires de protection de l'enfance auront une meilleure capacité à protéger les enfants de la violence, notamment de la violence de genre, de l'enrôlement au sein de groupes illicites, des abus et de la négligence, y compris dans les situations d'urgence.</p> <p>5.3 Les systèmes nationaux de protection et de justice seront renforcés pour concevoir, mettre en œuvre et contrôler des politiques et des</p>				

<i>Résultats de l'UNSDCF</i>	<i>Résultats de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Ressources indicatives par résultat du programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
				programmes résilients conformes aux normes internationales de protection des enfants et des adolescents, en particulier ceux en situation d'urgence humanitaire.				
	6. Efficacité du programme					1 250	3 850	5 100
<b>Montant total des ressources</b>						<b>5 500</b>	<b>54 500</b>	<b>60 000</b>